



Assistants d'administration Le nouveau statut de la catégorie B est sorti

Le nouveau statut de la catégorie B vient de paraître. Il est issu du cycle de négociations dont le principe a été signé par la CFDT, mais aussi la CGC, la CFTC et l'UNSA en février 2008.

L'implication de notre Union CFDT Fonctions Publiques dans la négociation a permis de faire avancer le projet initial du gouvernement.

Ce décret a un certain nombre de conséquences dont les principales sont les suivantes :

- ◆ Il allonge la carrière et augmente les indices terminaux :
Indice Majoré 551* au lieu de 514 pour la fin du 3ème grade ;
Indice Majoré 515 au lieu de 489 pour la fin du 2ème grade ;
Indice Majoré 486 au lieu de 463 pour la fin du 1er grade ;

*562 au 1^{er} janvier 2012

Les fichiers sont disponibles sur notre site www.spac-cfdt.org et détaillent les nouvelles échelles ainsi que les règles de passage des anciens aux nouveaux grades.

- ◆ Il crée la possibilité d'un accès direct au 2ème grade par concours externe.
- ◆ Il crée par la même occasion un accès par concours interne ou examen professionnel au deuxième grade.
L'avancement au choix est maintenu.

Le SPAC CFDT revendique l'ensemble de ces dispositions pour les Assistants de l'aviation civile, ainsi qu'une augmentation des primes dans le cadre du nouveau régime de primes des personnels administratifs.

Ce régime, nommé PFR, est demandé par la Fonction Publique.

FOCUS

A propos de rémunérations et de perspectives de carrière, le SPAC CFDT revendique pour les personnels administratifs de catégorie B :

- une augmentation sensible du montant des primes dans le cadre des nouveaux statuts, qui devront concerner assistants, assistantes sociales, infirmières.
- une reconnaissance indemnitaire de la croissance de la technicité et de la responsabilité attachées aux fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie B.
- une reconnaissance des fonctions exercées par un passage massif des assistants en catégorie A.